

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SERVICE PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS PUBLICS
N°105_2025

Objet : ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE MONSIEUR NICOLAS ARNOUX

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-20 et L2131-1 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 658/2021 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 portant fixation des indemnités des élus ;

VU la délibération n° 2021-623 du Conseil Municipal du 30 novembre 2021 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n° 106/2023 du 12 juin 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Nicolas ARNOUX Conseiller Municipal ;

CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne administration, il convient de retirer les délégations de fonctions et de signature de Monsieur Nicolas ARNOUX ;

-ARRÊTE-

Article 1 : Abroge l'arrêté n° 106/2023 du 12 juin 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Nicolas ARNOUX Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant les relations aux citoyens et avec les commerçants.

Article 2 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SCG de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le

10 DEC. 2025

Transmis par voie électronique
en Préfecture le :

10 DEC. 2025

MAIRIE D'ORANGE

